



Le Journal des Bovéniens

Bulletin d'informations municipales



Numéro 73
Juin 2023

Pauzzz'
c'est
l'été!



Travaux à l'église
Page 9

Color Run
Page 21



Fête nationale
Page 30



Calendrier des festivités

Juillet

- 08** - FCB - Marché aux puces - Bouvigny centre
10 - Réception des anciens du centre - concours manille - Salle des fêtes
13 au 16 - Ducasse du centre de Bouvigny
14 - Fête nationale - jeux - feux d'artifice - Bal gratuit

Août

- 12/13/14/15** - Ducasse de Marqueffles organisée par le Comité des fêtes de Marqueffles et la Municipalité

Septembre

- 02** - FCB - Concours de pétanque - Stade de foot Arthur Mayeur
02/03 - Tennis - Portes ouvertes - Salle Florence Arthaud
24 - Cycle affaires - cyclo - randonnée - Salle Florence Arthaud

Etat Civil

Félicitations aux parents de :

MEURICE Rafaël né le 04 janvier 2023
 GUISGAND Kaymie née le 08 janvier 2023
 LO BRUTTO LAINE Olivia née le 12 janvier 2023
 GOUILLART Martin né le 27 janvier 2023

Félicitations aux jeunes mariés :

LEFEBVRE Elissa & LIENARD Florestan
 célébration le 06 mai 2023
 TILLIER Fabienne & DUHIN Yves
 célébration le 27 mai 2023
 TONNEAU Marie & NOWAK Arnaud
 célébration le 03 juin 2023

Sincères condoléances aux familles :

MORAND Paul décédé le 14 janvier 2023

CHARLET Georges décédé le 21 janvier 2023
 HEUCHAMPS Gilbert décédé le 24 janvier 2023
 KHARCHI Aissa décédée le 05 février 2023
 DUCROCQ Renée décédée le 07 février 2023
 LAIGNEL Jean-Paul décédé le 08 février 2023
 TWARDY Odette décédée le 08 février 2023
 WIZLA Edouard décédé le 15 février 2023
 REGNIEZ Eveline décédée le 28 février 2023
 GAMAIN André décédé le 01 mars 2023
 DECROIX Irène décédée le 28 mars 2023
 LOY Paulette décédée le 19 avril 2023
 MAGNIER Jean-Marie décédé le 23 avril 2023
 ROBIQUET Agnès décédée le 27 avril 2023
 CLERCQ Christiane décédée le 08 mai 2023
 ARNAUD Roseline décédée le 13 mai 2023
 GOTTI Antoinette décédée le 20 mai 2023
 FATOUX Arthur décédé le 01 juin 2023
 DURIEZ Nicole décédée le 13 juin 2023
 LACHERY Evelyne décédée le 14 juin 2023

Vous emménagez à Bouvigny-Boyeffles ?



BIENVENUE SUR LA COMMUNE !

Voici un récapitulatif des démarches à effectuer au sein de la Mairie :

- Inscription sur la liste électorale.
- Inscription de vos enfants au service scolaire, crèche, accueils de loisirs, etc.
- Pour les étrangers titulaires de la carte de séjour ou carte de travail, déclarez votre changement d'adresse à la préfecture de votre nouveau domicile.

Le journal des Bovéniens

Ville de Bouvigny-Boyeffles.

Mairie

Place Patou

62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

Tél : 03.21.29.16.59

Mail : mairie.bouvigny-boyeffles@wanadoo.fr

Site web : www.bouvigny-boyeffles.fr

Directeur de la publication : Maurice VISEUX

Réalisation : service communication

Journal édité par la Mairie

de Bouvigny-Boyeffles

Distribué gratuitement - IPNS

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 06 février 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est publié
sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 11 janvier 2023

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Approbation du compte de gestion 2022

En fonctionnement, le montant total des dépenses est de : 1 812 961.02€

le montant total des recettes est de : 2 049 101.09€

Le résultat est de + 236 140.07€

En investissement, le montant total des dépenses est de : 383 637.77€

le montant total des recettes avec résultat reporté N-1 est de : 508 983.42€

Le résultat est de + 125 345.65€

En investissement, le montant total des restes à réaliser en dépenses est de : 51 302.75€

le montant total des restes à réaliser en recettes est de : 20 776.50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022.

* Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 (identique au compte de gestion).

* Tableau des subventions aux associations 2023

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations pour le budget 2023.

* Information : conventions avec la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire indique avoir signé 3 conventions de financement avec la fondation du patrimoine, pour une aide totale de 32 000€, concernant les travaux de restauration de l'église.

* Rétrocession d'une concession avec caveau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession gratuite d'une concession avec caveau.

* Création d'un emploi non permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique,

-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 20 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est publié
sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 06 février 2023

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Affectation des résultats

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

- +125 345.65€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)
- +236 140.07€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

* Taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2023, à l'unanimité:

- de ne pas modifier les taux d'imposition,
- d'appliquer par conséquent les taux suivants :
- Taxe foncière bâtie : 51.89%
- Taxe foncière non bâtie : 99.36%
- Taxe d'habitation : 18,58 %

* Budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif communal de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES	2 117 708.34 €	1 609 632.31 €
TOTAL DES RECETTES	2 117 708.34 €	1 609 632.31 €

- autorise le maire à procéder, si besoin, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (hors crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

* Lieu de réunion du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de nommer la nouvelle salle du conseil : « salle du conseil municipal Cécile Lengrand »,
- qu'à compter de la prochaine réunion, le conseil municipal se réunira et délibérera dans la salle Cécile Lengrand (salle située 2 grand rue, à côté de la mairie, et respectant les conditions demandées).

* Modification fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acter la nouvelle somme de 30 202€ pour les fonds de concours au titre de l'année 2023,
- d'utiliser 28 436.50€ de ladite somme pour les travaux de réhabilitation de la cour intérieure avant de l'école primaire (renforcement d'un équipement public et meilleure gestion des eaux),
- de conserver un reliquat de 1 765.50€ et de le reporter pour 2024.

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est publié
sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Liste enregistrée :

- Liste d'Union et de Rassemblement

A la suite de l'attribution des sièges :

-la liste d'Union et de Rassemblement obtient 5 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants.

Sont ainsi déclarés élus :

Monsieur Viseux Maurice, délégué

Madame Clerot Evelyne, déléguée

Monsieur Bauchet Dominique, délégué

Madame Caron Martine, déléguée

Monsieur Brisse Jean-Jacques, délégué

Madame Vieren Annick, suppléante

Monsieur Coquel Christophe, suppléant

Madame Carlus Laurence, suppléante

* Procès-verbal séance du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Information : décision du maire : modification budgétaire

Le conseil municipal est informé que par décision en date du 13 avril 2023, le transfert de crédits suivant a été réalisé :

Section d'investissement

Chapitre 23

Compte 231 : -17 000

Chapitre 21

Compte 2131 : +13 000

Compte 2151 : +4 000

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : Marché à procédure adaptée : restauration des nef et chœur de l'église Saint Martin

Le conseil municipal est informé que suite aux deux commissions en date du 11 avril 2023 pour l'ouverture des plis et en date du 26 avril 2023 pour le choix des entreprises, le marché à procédure adaptée concernant les travaux de restauration des nef et chœur de l'église Saint Martin a été attribué :

- Lot 1 (Maçonnerie) à la société Chevalier Nord considérée la mieux disante,
- Lot 2 (Charpente) à la société Battais Charpente considérée la mieux disante,
- Lot 3 (Couverture) à la société SARL Carré considérée la mieux disante.

* **Suppression d'emplois, création d'un emploi, modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide à compter du 01 juillet 2023 :

- la suppression de deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe,
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise,
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents.

* **Création de 2 emplois non permanents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de créer deux emplois non permanents aux conditions suivantes :

* A compter du 01 septembre 2023, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint d'animation, aux conditions suivantes : contrat 30 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint d'animation,

* A compter du 01 octobre 2023, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint administratif, aux conditions suivantes : contrat 35 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif,

-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* **Création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-Parcours Emploi Compétences**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi-PEC » à compter du 01 septembre 2023,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat, étant précisé que le contrat sera renouvelable expressément, dans une certaine limite, après renouvellement de la convention,

- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

- INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Passage balayeuse



28 et 29 août 2023

Pour nettoyer correctement les caniveaux, la balayeuse doit passer au plus près des trottoirs. Le jour de balayage de votre quartier, pensez à stationner votre véhicule de façon à ne pas gêner son passage.

Objets trouvés



Vous avez perdu un objet ?

Ayez le réflexe d'appeler ou de vous rendre à la Mairie, votre objet s'y trouve peut-être ! Si vous êtes amené à vous y rendre, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et, si possible, d'un document qui prouve que vous êtes bien le propriétaire de l'objet (ex : facture, etc ...)

Avez-vous pensé à la bibliothèque ?

La bibliothèque de Bouvigny-Boyeffles offre des centaines d'ouvrages en prêt et consultation. Ouverte à tous, sans distinction d'âge et de lieu de résidence. Possibilité d'emprunter des livres ou d'effectuer la lecture sur place.

Inscriptions et conditions :

- > Une pièce d'identité
- > Mineur avec la présence d'un adulte

Informations :

Bibliothèque Marcel Lherbier

Grand Rue

62172 Bouvigny-Boyeffles

03.21.44.71.40

commune-bouvigny-boyeffles@orange.fr

Horaires d'ouverture : Mercredi de 14h00 à 17h30



Entretien des trottoirs et rues



L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Désormais, cet entretien est l'affaire de tous, dans une démarche zéro produit phytosanitaire que nous impose la loi. Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir, devant de porte, caniveau, etc. en bon état de propreté, sur toute la largeur, de sa façade et en limite de propriété. Nous comptons sur votre sens civique pour mettre en application ces dispositions.

Guide des associations

La ville de Bouvigny-Boyeffles élabore un guide regroupant toutes les associations de la ville. Dans ce dernier, vous trouverez une variété des associations qui font la vie de Bouvigny-Boyeffles. Il y a des associations pour tous les goûts et pour tous les âges : du sport, de la musique, de l'histoire, de l'entraide, etc.. Il sera disponible courant septembre au guichet de la Mairie et sur le site internet de la ville.



NOUVEAU

Défibrillateurs à Bouvigny-Boyeffles

Chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes de mort subite en France, soit environ 130 décès par jour.

Environ 6 000 pourraient être sauvées par une intervention rapide.

À Bouvigny-Boyeffles, la salle paroissiale, la salle des fêtes, la salle de sports, l'école maternelle, l'école primaire ainsi que le stade de football sont équipés de défibrillateurs semi-automatiques.

3 gestes qui sauvent :

En présence d'une personne en état de malaise cardiaque (elle ne respire pas et est inconsciente) : **"appeler, masser, défibriller"** sont les 3 gestes qui peuvent sauver.

- 1) **Appeler le 15 pendant que quelqu'un protège le malade.**
- 2) **Procéder à un massage cardiaque en attendant les secours**
- 3) **En possession d'un défibrillateur, suivre les instructions vocales : déshabiller le torse de la victime, le sécher ou raser si nécessaire pour que les électrodes adhèrent (compresses et rasoir à disposition avec le défibrillateur), placer les électrodes comme indiqué.**

Poursuivre le massage cardiaque même après l'arrivée du défibrillateur SAUF lors des analyses du rythme cardiaque et d'éventuels chocs.





DSA

DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE

Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007

DSA à disposition :

SALLE PAROISSIALE (RUE MAURICE GOUY) (EXTERIEUR)

SALLE DES FETES (GRANDE RUE) (INTERIEUR)

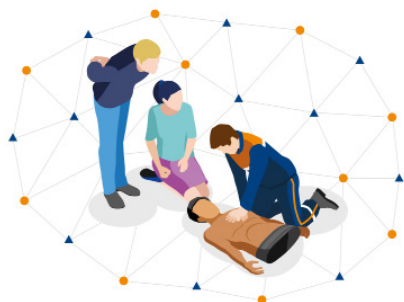
SALLE DES SPORTS (GRANDE RUE) (INTERIEUR)

ECOLE MATERNELLE (CHEMIN DU MONT BREUVART) (INTERIEUR)

ECOLE PRIMAIRE (RUE ROBERT DUJARDIN) (INTERIEUR)

STADE DE FOOTBALL (RUE ARTHUR MAYEUR) (INTERIEUR)

Formation des agents municipaux aux premiers secours



Les agents municipaux suivent actuellement une formation de 1er secours. Ils apprennent à assurer la sécurité d'une victime lors d'une intervention d'urgence, à réagir en cas d'hémorragie, à placer la victime en position latérale de sécurité, faire face à un arrêt cardiaque, etc. A l'issue de cette formation, ils obtiendront leur brevet PSC1.

Inscriptions colis CCAS Noël 2023

A l'occasion des fêtes de Noël, le CCAS distribue un colis de fin d'année.

Cette année, la feuille d'inscription sera insérée dans le journal municipal d'octobre.

Conditions d'attribution du colis :

- Bénéficiaires des bons alimentaires du CCAS
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocatton Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- + de 65 ans et des revenus ne dépassant pas l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)



Changement d'adresse pour le CCAS!

Nous vous informons que le bureau du CCAS, la permanence des élus et celle de l'assistante sociale a lieu désormais à la salle Cécile LENGRAND, située Grand Rue à côté de la salle des fêtes.

PERMANENCES

NOM	PRENOM	FONCTION	THEME	PERMANENCES
WISEUX	Maurice	Maire		Sur rendez-vous
BAUCHET	Dominique	1er Adjoint	Urbanisme, circulation, stationnement et voirie	Judi 16h00 - 17h00
CLEROT	Evelyne	2e Adjoint	Affaires sociales aux personnes âgées et au logement	Lundi 15h30 - 17h00
DELENGAIGNE	Jean-Michel	3e Adjoint	Sports et finances	Mardi 16h00 - 17h00
CARON	Martine	4e Adjoint	Fêtes et enfance	Sur rendez-vous
BRISSE	Jean-Jacques	5e Adjoint	Enseignement, ERP, travaux	Mercredi 16h00 - 17h00
COLLIEZ	Regis	Conseiller	Chargé de la sécurité, prévention contre la délinquance, vols, dégradations, problèmes de voisinage	Vendredi 16h00 - 17h00
BEAUCAMP	Yvette		Entretien ménager et espace vert	Mardi 15h00 - 16h00

Fermeture église Saint-Martin pour travaux

Cela fait plusieurs années que la municipalité et l'association « Sauvons notre église » sont au chevet de l'église Saint-Martin. Après la réfection du clocher en 2015, il était plus que temps de s'attaquer à la nef et au chœur tant au niveau de la toiture que de la maçonnerie haute.

Cette église se dresse ici depuis le XIIe siècle, à en croire les historiens. Située au cœur de l'Artois, elle a bien sûr fait les frais des divers conflits qui ont agité le territoire du XVe au XVIIIe. Marquée par deux incendies, elle a aussi eu droit à des aménagements au cours des siècles comme sa tour actuelle reconstruite au XVIe siècle ou le remaniement de son chœur et de sa nef au XIXe. Les affres du temps ont laissé des stigmates. L'association Sauvons notre église est née pour aider à financer des travaux de réfection du clocher. Elle a travaillé main dans la main avec la municipalité pour achever la restauration de l'édifice en 2016.

En 2018, des fuites au niveau de la nef ont été constatées. Nouvelle mobilisation. L'association a dû reprendre son bâton de pèlerin. Les travaux sont chiffrés à 555 000 €. Une sacrée somme pour laquelle la chasse aux subventions commence. Entre-temps, la Covid est passée par là. Les délais de restauration s'allongent. Les travaux nécessaires ont pris de l'ampleur. La nef et le chœur sont désormais devenus la priorité. Sans surprise, la facture s'est alourdie. Aujourd'hui, le budget s'élève à 675 000 €.

Étant donné l'ampleur du chantier, les travaux devraient durer un an à partir du 19 juin 2023 et auront pour conséquence la fermeture de l'édifice au public. Quand tout cela sera terminé, ne restera plus qu'à financer les travaux de maçonnerie basse.



Enquête INSEE

Occupez-vous votre résidence principale comme propriétaire, usufruitier, locataire, etc. ? Possédez-vous un compte-chèques, un livret A, une assurance-vie, des actions, etc. ? Quel est le montant détenu ? Au cours des 3 dernières années, avez-vous déposé une demande de crédit ?

Ce sont quelques-unes des questions posées dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine que l'Insee réalise de juin à décembre 2023. Près de 17 000 ménages de France métropolitaine et départements d'outre-mer sont interrogés.

Histoire de vie et Patrimoine

Une enquête de l'Insee
de juin à décembre 2023



Une enquête pour évaluer le patrimoine des ménages et sa transmission entre génération.

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine interroge les ménages sur leurs biens immobiliers, financiers et professionnels, et sur leur endettement ainsi que sur leur histoire personnelle (héritages et donations, formation du ménage, carrière professionnelle). Cette enquête permet de décrire intégralement et de façon détaillée le patrimoine des ménages en France. Elle permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine, de mesurer les inégalités de patrimoine et d'améliorer la connaissance sur la répartition de la richesse en France.

Une enquête nationale qui s'inscrit dans un cadre européen.

L'enquête s'inscrit dans un cadre européen. Sur la base de l'information collectée et en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données qui servent à renseigner la partie française du « Household Finance and Consumption Survey » (HFCS) dispositif d'harmonisation des enquêtes européennes sur le patrimoine.

Comment se déroule l'enquête ?

Afin de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque

ménage : cela prendrait trop de temps et serait trop coûteux. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard. Si vous avez reçu un courrier postal de l'Insee vous invitant à répondre à cette enquête, c'est que vous avez été tiré(e) au sort.

Si vous avez déjà participé à l'enquête en 2020-2021, vous êtes sollicité pour un nouvel et dernier entretien. La réinterrogation successive des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et sa composition en regard des événements de la vie (changement de situation professionnelle, familiale, etc.). Un enquêteur de l'Insee va vous contacter pour fixer un rendez-vous. Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte officielle. L'entretien se déroulera en face-à-face et durera entre 1 h et 1h30.

L'enquêteur interroge en priorité la personne du ménage la plus au courant de la gestion des affaires du ménage ; l'entretien peut néanmoins avoir lieu en présence de plusieurs personnes du ménage. L'enquêteur pose une série de questions sur le patrimoine détenu par le ménage et sur le parcours de vie. La personne interrogée dispose d'une liste indicative de documents qu'elle peut préparer pour l'entretien, afin de répondre aux questions.

Parce que chaque situation compte, votre réponse est essentielle.

Pensez à eux !



Les animaux craignent aussi la chaleur. 10 minutes dans une voiture garée en plein soleil suffisent pour être fatales à l'animal. Canicule ou non, ne laissez jamais votre animal enfermé dans votre véhicule.



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS PUBLICS 24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS
115

CENTRE ANTIPOISON
04 72 11 69 11

SAMU
15

GENDARMERIE
17

URGENCES
112

POMPIERS
18

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13

Déclaration préalable ou permis de construire ?

Vous avez envie de rénover ou d'agrandir votre maison, et vous savez que votre projet nécessite d'effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie. Toutefois, vous hésitez un peu : faut-il un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux ? En réalité, vous n'êtes pas sûr d'avoir vraiment compris la différence entre ces deux demandes. On vous explique comment déposer le bon dossier !

La déclaration préalable de travaux et le permis de construire sont deux types d'autorisation d'urbanisme. Ces différents dossiers permettent au service urbanisme de votre ville de vérifier que votre projet respecte bien le plan local d'urbanisme. Chaque autorisation correspond à des cas de figures précis, en fonction des règles énoncées par le code de l'urbanisme.

La déclaration préalable : pour les petits projets

La déclaration préalable concerne les travaux de faible envergure. Elle porte sur les projets qui n'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire. Il s'agit des travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment neuf dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 5 et 20 m² ;
- Agrandissement de 20 m² à 40m² maximum d'une construction existante, si votre terrain est situé en dehors de la zone urbaine du PLU ;
- Agrandissement de 40 m² maximum si votre terrain est situé en zone urbaine ;
- Construction ou modification d'une clôture ;
- Modification de l'aspect extérieur d'une construction (remplacement de volets, pose d'une marquise, etc...) ;
- Changement de destination (transformation d'un commerce en logement par exemple), sans modification des structures porteuses ou des façades du local ;
- Construction d'une piscine (entre 10 et 100 m²)
- Division d'un terrain en plusieurs lots dont au moins un à bâtir.

Ainsi, la construction d'une véranda, d'un abri de jardin ou d'une surélévation de superficie modérée entre dans le champ d'application de la déclaration préalable.

Si votre terrain est situé en secteur protégé (site classé, abords de monuments historiques), toute construction doit faire l'objet a minima d'une déclaration préalable, et ce dès le premier mètre carré. En revanche, en dehors de ces zones patrimoniales, la création de 5 m² de surface de plancher maximum n'est soumise à aucune autorisation, si la hauteur de la construction ne dépasse pas 12 mètres.

L'aménagement d'un lotissement avec création d'espaces communs est soumis à permis d'aménager. Les démolitions doivent faire l'objet d'un permis de démolir en parallèle de la déclaration préalable. Les autres types de constructions doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Le permis de construire : pour les travaux plus importants

Le permis de construire concerne les projets de moyenne à grande envergure mentionnés aux articles R.421-14 et suivants du code de l'urbanisme. Il s'agit des travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment neuf de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.
- Agrandissement de plus de 40 m² de surface de plancher, ou de plus de 20 m² si le terrain est situé en dehors de la zone urbaine d'un PLU ;

- Agrandissement de plus de 20 m² qui a pour conséquence de porter la surface de plancher totale après travaux à plus de 150 m² ;
- Construction d'une piscine de plus de 100 m² et si piscine couverte avec couverture (fixe ou mobile d'une hauteur au-dessus du sol > 1.80m)
- Changement de destination avec modification des structures porteuses ou de l'aspect extérieur du local.

Ainsi, toutes les constructions nouvelles dont la surface est supérieure à 20 m² (surface de plancher ou emprise au sol) doivent faire l'objet d'un permis.

Recrutement sapeur- pompier volontaire



Interview de Philippe DURCZEWSKI, Bovénien, sapeur-pompier

Qui es-tu ?

Je me présente, je suis le sergent-chef Philippe DURCZEWSKI, âgé de 62 ans et sapeur-pompier depuis 33 ans. Je suis marié et père de 3 enfants.

Pourquoi cet engagement ?

Un dimanche durant l'été, notre commune a subi une coupure d'eau assez importante, et voyant les sapeurs-pompiers effectués des norias pour alimenter les réservoirs afin d'alimenter les habitants en eau. Cela a déclenché en moi une envie de rendre service et je me suis rapproché du CPI de ma commune pour connaître les dispositions pour devenir sapeur-pompier.



Qu'est ce qui te plaît le plus dans tes missions ?

Le secours aux victimes et surtout le réconfort que l'on donne aux victimes, tout en rassurant celles-ci.

As-tu d'autres activités ?

J'ai la chance d'être en retraite et de pouvoir m'occuper un peu plus de mes petits-enfants, et la marche occupe le reste de mon temps libre.

As-tu des difficultés à concilier ton temps avec tes autres activités ?

Non, j'ai eu de la chance d'avoir un employeur qui comprenait et me laissait une certaine liberté pour effectuer mes stages pour les sapeurs-pompiers.

Qu'est-ce que ton engagement t'apporte au quotidien ?

De ne pas rester chez moi à ne rien faire, continuer à effectuer du sport et rendre service à la population.

Selon toi, quelles sont les principales qualités pour devenir sapeur-pompier ?

Aimer la vie de groupe, l'écoute et s'investir.

As-tu un message pour ceux qui souhaiteraient devenir sapeur-pompier volontaire ?

Mieux vaut des remords que des regrets, donc n'hésitez pas à venir vous renseigner !

L'EHPAD de Bouvigny-Boyeffles a 20 ans !!



L'EHPAD de Bouvigny-Boyeffles «le bon accueil» a fêté ses 20 ans !

Le thème de cet évènement était « le cinéma ». La décoration a été réalisée avec la participation des résidents, du personnel soignant et de l'équipe d'animation !

Pour cette journée, Mr le Maire a remis la Médaille de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs aux membres du personnel ayant plus de 15 années d'ancienneté au sein de l'établissement .

Les professionnelles ont pu raconter les souvenirs et anecdotes de leur carrière.



La maison de retraite a célébré ses centenaires !

L'EHPAD de Bouvigny-Boyeffles a fêté ses centenaires ! Pour cette occasion, Monsieur le Maire accompagné de son adjointe, Mme Clérot, a remis de jolies compositions florales. Les résidents de l'EHPAD ainsi que les familles étaient présents pour célébrer cet événement



Mme FANTINO, 101 ans.



Mme LAMPIN, 103 ans.

Les anciens mis à l'honneur



Les 28, 29 et 30 avril 2023 a eu lieu la ducasse de Boyeffles organisée par le FCB et dont le marché aux puces a remporté un énorme succès ! La municipalité a convié, les aînés des deux quartiers à partager le verre de l'amitié. Cette année encore, Mr Van Tichelen et Mme Bonnel ont été mis à l'honneur pour Boyeffles et pour le quartier de la gare, ce sont Mr Gauthier et Mme Dallongeville. Les doyens ont reçu pour les dames un joli bouquet bulle et les messieurs un coffret de vin.

Cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie

Un peu d'histoire ...

La commémoration du 19 mars 1962 célèbre le cessez-le-feu en Algérie. Elle rend hommage aux victimes, civiles ou militaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie. La commémoration pour le 61e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie a eu lieu le vendredi 17 mars sur la place de la mairie.

Mr le Maire, accompagné de Mr LALLEMAND et de ses élus, s'est réuni devant le monument aux morts afin de déposer deux gerbes.



Cérémonie de la déportation



Un peu d'histoire ...

La Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, ou plus simplement Journée nationale du souvenir de la déportation, est une journée nationale française au cours de laquelle est célébrée la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration nazis, pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle a lieu le dernier dimanche d'avril. Elle a été instaurée par la loi du 14 avril 1954, sur proposition du sénateur Edmond Michelet, qui faisait partie du réseau de résistance Combat et fut lui-même déporté à Dachau.

Cérémonie du 1er mai

Un peu d'histoire ...

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'origine de la « fête du travail » n'est pas française, mais américaine, et remonte au 1er mai 1884, comme l'indique le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

Ce jour-là, les syndicats des travailleurs américains étaient entrés en revendication afin d'obtenir la journée de huit heures. Ils avaient choisi le 1er mai, car cette date correspondait alors au premier jour de l'année comptable des entreprises. Finalement, le 1er mai 1886, 200.000 travailleurs américains avaient obtenu la journée de huit heures, mais pas les autres, entraînant de grandes mobilisations partout dans le pays.

Après ces événements, l'idée d'une journée annuelle de revendication est aussi apparue en Europe, et validée lors du Congrès de la 2e Internationale socialiste en 1889, à Paris. Le premier 1er mai se déroule en 1890 en France, avec comme revendication, là encore, la journée de huit heures, symbolisée par le port d'un triangle rouge à la boutonnière. Comme aux États-Unis, des violences ont parfois lieu lors de ces journées. Un ministère du Travail sera créé en octobre 1906 et la journée de huit heures sera obtenue en France en 1919.

Durant l'Occupation, le gouvernement de Vichy a ensuite tenté de récupérer le 1er mai, en le transformant en « fête du Travail et de la Concorde sociale », une journée chômée sans diminution de salaire dès 1942. Cette date aurait aussi été choisie car il s'agit de la Saint-Philippe, le prénom du maréchal Philippe Pétain. À la Libération, le gouvernement a officiellement reconnu le caractère chômé du 1er mai le 26 avril 1946. Il est devenu férié et chômé en 1948.

Pour cette occasion, Mr le Maire, accompagné de ses élus, a déposé une gerbe aux monuments aux morts. L'harmonie d'Ablain Saint-Nazaire était présente pour l'occasion.

S'en est suivi la remise des médailles du travail. Il s'agit d'une distinction honorifique. Elle a pour but de récompenser l'ancienneté de services d'un salarié/agent, la qualité de ses initiatives prises dans l'exercice de ses fonctions.

Mr le Maire, Mr Hennebelle, Porte drapeau ainsi que les élus étaient présents pour remettre les diplômes et un présent aux médaillés.

Liste des médaillés du travail présents :

- GRADISNIK Catherine
- BEAUCAMP André
- BOURDREZ Karine
- BOURDREZ Marc
- CARON Olivier



Cérémonie du 8 mai

Un peu d'histoire ...

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du III^e Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

Pour cet évènement, Monsieur le Maire accompagné de ses élus et du Conseil Municipal des Jeunes, s'est rendu sur la place de la Mairie pour déposer une gerbe sur le monument aux morts. L'Harmonie d'Ablain-Saint-Nazaire a joué pour l'occasion.



Conseil Municipal des Jeunes

Compte-rendu de la séance du 28 mars 2023 à 17h

Propositions des enfants

Concernant l'école Pierre Curie :

- Changer les rideaux de la classe de CE2
- Repeindre les escaliers intérieurs du bâtiment principal
- Prévoir des volants de badminton et de nouvelles cordes à sauter
- Faire un marquage de parcours de billes



Mr le maire explique que pendant les vacances de Pâques les premiers travaux seront effectués dans la cour de devant. Elle sera complètement refaite pendant l'été.

Le parcours de billes pourra y être tracé.

- Bibliothèque participative :

Les enfants élus passeront dans les classes pour informer de la présence de la bibliothèque participative dans l'école que chacun pourra alimenter.

Le conseil municipal des jeunes proposera des citations qui seront imprimées pour décorer l'installation.

Le retour des citations est prévu pour le 4 avril.

- Une visite de la caserne des pompiers de Bully les mines est prévue le mercredi 3 mai à 14h30. Les parents sont sollicités pour un covoiturage.

- Le Conseil Municipal des Jeunes est invité à la cérémonie du 8 mai à 11h ainsi que pour l'ouverture officielle de la première Color Run, le 13 mai à 10h30.

Compte-rendu de la séance du 12 juin 2023 à 17h

Mr le Maire reprend, point par point, le compte rendu de la séance du 8 mars et énonce les mesures qui ont été prises :

Concernant l'école Pierre Curie :

- La commande de rideaux pour la classe de CE2 a été livrée, ils seront installés prochainement.

- Les escaliers intérieurs du bâtiment principal seront repeints lorsque cela sera possible et en fonction des travaux déjà prévus.

- 12 nouvelles cordes à sauter sont fournies ce jour, les volants de badminton sont en cours de livraison.

- Une étude de prix pour un parcours de billes est en cours.

- La bibliothèque participative est fonctionnelle. Les enfants y ont déjà déposé des livres qui sont empruntés, notamment pendant les temps de pause méridienne.

- La visite de la caserne des pompiers de Bully les mines a eu lieu le mercredi 31 mai. 4 membres du conseil municipal des jeunes y ont participé.

- Le Conseil Municipal des Jeunes a participé à la cérémonie du 8 mai.

Il a également lancé le départ de la première Color Run, le 13 mai.

Les jeunes souhaitent que le projet soit réitéré en 2024 avec un nouveau parcours.

- Octobre rose : Une journée rose sera organisée le 7 octobre avec :

- *Une marche par l'Amicale Laïque
- *Solid'hair : Don de cheveux en faveur des personnes touchées par le cancer Sylvie coiffure assurera la prestation et offrira une coupe à chaque donneur/se (15 cm minimum) Les enfants transmettront l'information autour d'eux pour faire connaître l'action.

Si certains veulent se faire couper les cheveux avant la rentrée des classes, ils peuvent se faire connaître auprès de la Maison des jeunes.

- *Soirée Rose à la salle des fêtes

- Le Conseil Municipal des Jeunes sera convié à la distribution de brioches aux résidents de l'EHPAD le jeudi 21 décembre 2023.

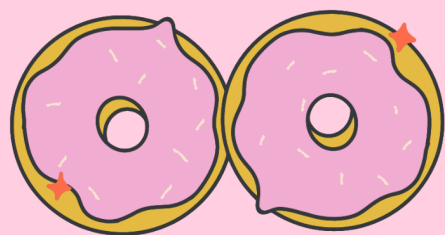


Match Lens - Nantes

Le 19 février dernier, nos jeunes du centre des loisirs sont allés au Stade Bollaert pour le match Lens -Nantes. Sans grande surprise, c'est Lens qui l'a remporté 3 - 1 !



SOLID'HAIR



OCTOBRE ROSE

Samedi 7 octobre 2023

Donnez vos cheveux en faveur des personnes touchées par le cancer (15cm minimum)

Coupe Offerte par sylvie coiffure

Sur inscription



Maison des jeunes et des loisirs: 06.61.66.78.77

Les CM2 de l'école Primaire Pierre Curie sont partis en classe verte à Lou Riouclar du 8 au 17 mai. Au programme : Randonnée, atelier cartographie, énergies renouvelables, astronomie, promenade autour du lac du Serre Ponçon, course d'orientation et fabrication de pain ! Une semaine riche en activités !



Classe verte



Soirée rose

SAMEDI 7 OCTOBRE

2023

Food truck

Prestation hypnose

Apéro et dessert offerts par la municipalité

Dresscode: Accessoire rose

Octobre rose

De 19h à 22h à la salle des fêtes

Organisée par la municipalité de Bouvigny-Boyeffles

Inscription en mairie du 18 au 29 septembre

Les CM2 ont participé en ce début d'année 2023 au projet « graines de journalistes ».

Ils ont écrit un article sur l'augmentation des coûts énergétiques au sein de la ville de Bouvigny-Boyeffles. (Article ci-contre paru le 8 mars 2023 dans «La Voix du Nord»)

Pour rédiger leur article, les CM2 ont interviewé Mr le Maire ainsi que Mme Larivière, Directrice de l'EPHAD de Bouvigny-Boyeffles. Cette dernière leur a proposé de passer une journée dans son établissement sur le thème de l'enfance. Les CM2 ont assisté à une conférence sur les droits de l'enfant proposée par des responsables de l'UNICEF. Ils ont également fabriqué avec les aînés des poupées en chiffon.

L'après-midi s'est terminé avec un goûter et des crêpes.

Journaliste en herbe

Articles de presse: «La Voix du Nord», « Des solutions existent face à l'inflation », Journaliste en herbe, Mercredi 8 mars 2023

Des solutions existent face à l'inflation

Voyant leur voyage en classe découverte remis en question à cause de la hausse des prix, les CM2 de l'école Pierre-Curie de Bouvigny-Boyeffles ont souhaité interroger deux acteurs économiques du village. Voyons comment s'en sort cette petite commune du Pas-de-Calais face à l'inflation.

PAR LES ÉLÈVES DE CM2 DE L'ÉCOLE PIERRE-CURIE DE BOUVIGNY-BOYEFFLES
Bethunes@lavoxdunord.fr

BOUVIGNY-BOYEFFLES.

Quand nous demandons au maire, Maurice Viseux, ce qu'il pense de l'inflation, il nous dit avoir subi une augmentation d'environ 7% pour les achats de la cantine scolaire. Conscient que la cantine n'est pas la seule dépense des parents, il ne veut donc pas augmenter le prix du repas.

Pour faire des économies dans le budget de la commune, un système qui éteint le chauffage lorsqu'une salle est vide ainsi que des LEDs ont été mis en place.

Concernant l'énergie, M. Viseux explique que le coût de « l'éclairage public va passer de 65 000 € à 156 000 € à l'année ». L'éclairage public est désormais éteint de 22 h à 6 h du matin et les manifestations des associations sont à privilégier le jour afin de limiter la facture à 51 000 €.

ET CONCERNANT L'EPHAD ?

Nous avons aussi questionné la directrice de l'EPHAD de Bouvigny. Cette dernière, positive, nous explique être confrontée à l'inflation de la même façon qu'un particulier avec des diffi-

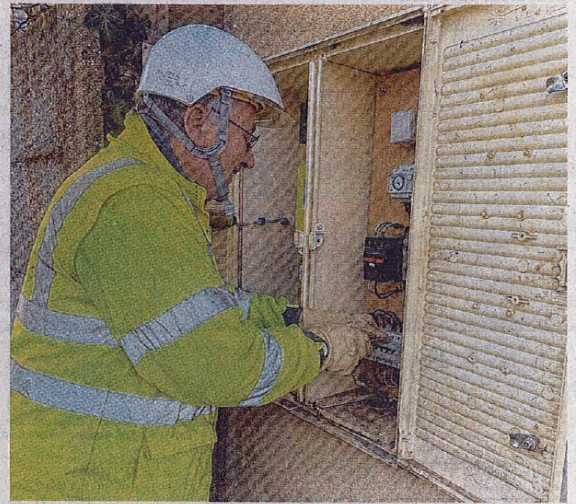
cultés à gérer le budget (électricité, carburant, chauffage...), même si elle bénéficie du bouclier tarifaire mis en place par l'État.

Certains résidents ayant déjà connu des situations de crises, les écogestes sont ancrés dans les habitudes : éteindre la lumière, baisser le chauffage... « Pour le monde fait naturellement attention, il n'y a pas d'âge pour préserver la planète », assure la directrice.

« L'éclairage public va passer de 65 000 € à 156 000 € à l'année. »

Les résidents ne sont pas restreints sur la nourriture mais évitent le gaspillage alimentaire est une des préoccupations actuelles. Le cinéma, l'équithérapie, le sport mais aussi les restaurants permettent, eux, d'aérer l'esprit du personnel et des résidents.

Grâce à cette rencontre, un projet intergénérationnel avec l'école s'est créé en partenariat avec l'UNICEF au sujet du droit des enfants. Cette crise de l'inflation aura permis de revoir nos habitudes et d'avoir un impact sur l'écologie. ■



André Zajac, des services techniques de la ville de Bouvigny-Boyeffles, réajuste les paramètres pour l'éclairage public nocturne.

Les reporters du jour

Au total, seize élèves de CM2 de l'école primaire Pierre-Curie de Bouvigny-Boyeffles ont écrit cet article. Il s'agit de : Delia Barrios, Juliette Buloude, Emma De Termmerman, Célestine Delattre, Jules Delcroix, Lilly-Marie Dierstin, Mathéo Dumetz, Constance Jadedaine, Hortense Jacquart, Clémentine Lannoye, Thylphaine Lemoine, Maëly Leriche, Clémence Malbranque, Kim Michalak, Aëlyn Ranaut et Jules Roquet. Ils ont été aidés de leurs professeurs, Alain Marie et Charlotte Detreuf. ■



Les élèves de CM2 de l'école Pierre-Curie de Bouvigny-Boyeffles.



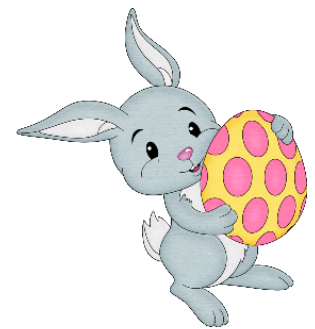
Pâques aux écoles

Au moment de Pâques, il y a une tradition que la ville de Bouvigny-Boyeffles souhaite conserver année après année : Mr le Maire, accompagné de ses élus, se rend aux écoles Pierre et Marie Curie de la ville pour distribuer des chocolats aux enfants.



Chasse à l'oeuf

Le 5 avril dernier, sous un ciel bleu et un soleil radieux, les enfants ont pu courir dans le jardin du presbytère ramasser les œufs en chocolat soigneusement cachés par les animateurs de la Maison des Jeunes ! Encore une belle après-midi de partage !



Savoir rouler à vélo

Depuis septembre, les enfants inscrits aux mercredis récréatifs participent à la formation Savoir Rouler à Vélo afin d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique. Les participants ont validé courant juin leur formation et ont reçu leur diplôme en présence de Mr le Maire.



Carnaval

Le vendredi 14 avril 2023, les petits de l'école maternelle Marie-Curie sont venus rejoindre les grands à l'école primaire Pierre-Curie avant de parader devant la Mairie de la ville et attraper les huit kilos bonbons lancés par les élus. Le cortège a ensuite rejoint le jardin du presbytère pour brûler « Le Bonhomme d'Hiver ». Le carnaval avait pour thème l'EAU mais ouf il n'a pas plu ...



Color run : un succès fou !



C'est sous un soleil radieux que 200 runners ont participé dans la joie et la bonne humeur à la manifestation. Sur la ligne de départ, le Conseil Municipal des Jeunes, les nombreuses familles et les résidents de la MAS de Servins et la maison des enfants de l'IME entre autres ont pris plaisir à s'échauffer avec pour coach les animateurs de la MJL, organisateurs de la manifestation. Sur le circuit, pas moins de 5 portes de couleur ont été mis en place sur le parcours. Les élus en charge de jeter la poudre ont été pris à leur propre jeu ! A l'arrivée, boissons et gâteaux attendaient les coureurs qui ont pu ensuite immortaliser leur nouveau look devant la photo box.



Fête des mères

Le vendredi 02 juin 2023, les enfants de l'école primaire Pierre Curie ont offert aux mamans et aux papas un superbe spectacle. Chaque parent est reparti avec un petit présent distribué par la municipalité.



Objectif Paris 2024

L'association «La Chance Aux Enfants» présidée par Gervais MARTEL (soutenue par la Région Haut-de-France et les collectivités territoriales) permet aux jeunes en situation de vulnérabilité d'assister aux jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. L'objectif est d'emmener 15 000 enfants de 8 à 16 ans. Samedi 10 juin 2023, accompagnés par Charlotte, Directrice du Centre de loisirs ainsi que des élus: Mr Brisse, Mr Bauchet, Mme Caron, 12 jeunes de Bouvigny-Boyeffles ont eu la chance de découvrir le village olympique, des activités de street village, tir à l'arc, foot en cage, break dance, etc ... et un pique-nique au bord de l'eau pour la pause déjeuner avant de repartir de plus belle! Une journée qui a régalé nos jeunes! Rendez-vous en 2024 pour les JO!



Les émotions en maternelle avec la compagnie

Les Improvocateurs

Le 31 mars 2023 à 18h à la salle des fêtes de Bouvigny-Boyeffles, l'école maternelle publique a accueilli les comédiens et formateurs de la troupe «Les Improvocateurs» qui nous ont proposé un spectacle participatif autour des émotions à destination des enfants de notre maternelle et de leurs parents. Gros succès pour ce spectacle où les enfants ont participé sur scène en improvisation et où les parents ont bénéficié de pistes pour gérer les émotions de leurs en-



MERCREDIS RÉCRÉATIFS

3/5 ans
Matin

INSCRIPTIONS
A partir du 1er septembre 2023
A LA MAISON DES JEUNES
Reprise le 13 septembre

6/11 ans
Matin & Après-midi

Garderie à partir de 7h30

06.74.89.14.64

22 Sports Artois

LA VOIX DU NORD DIMANCHE 11 JUIN 2023

Ils donnent « La Chance aux enfants » de réaliser leurs rêves

Ils seront 15 000 des Hauts-de-France à avoir le privilège de se rendre aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris l'an prochain, ils étaient près de 2 500 hier à Liévin pour une journée sportive exceptionnelle. Le lancement d'un pari fou mais tellement beau.

PAR PHILIPPE LELERICO
lem@wanadoo.fr

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES. « Dans le Nord, vous êtes des torés. Quand vous êtes tous ensemble, on ne vous arrête pas. Les mots ensemble et partage vous caractérisent. Avec naturel et sincérité, Jean-Luc Reichmann, parrain de La Chance aux enfants et des actions que mène l'association venait de symboliser cette formidable aventure qu'est « Objectif Paris 2024 ».

L'animateur tête penche de Gervais Martel depuis une vingtaine d'années, avoue avoir pris son ami « pour un dingue » lorsqu'il lui a exposé l'idée d'amener 15 000 enfants issus de milieux défavorisés des Hauts-de-France aux Jeux Olympiques et paralympiques de Paris. Lui qui milite pour le respect de la différence ne pouvait qu'embrasser le pas de l'ancien président du RC Lens désireux de « ne pas enclaver les plus modestes ».



Parrain de La Chance aux enfants, Jean-Luc Reichmann s'est impliqué pleinement dans cette journée auprès de Gervais Martel, notre usager usager

« J'AI LES PLACES ! »
Avec une équipe s'est formée, ils ont remis ciel et terre, politiques, collectivités, partenaires privés... jusqu'au sommet de l'Etat français. Gervais Martel a hésitant pas à aller frapper à la porte du ministère des Sports pour obtenir ces fameux 15 000 billets. « J'ai les places? Merci au président de la République » Des remerciements adressés ce samedi 10 juin 2023, date qui marquant le lancement officiel de ce fabuleux projet humain, qui mobilise des énergies considérables en direction d'en-

fants en situation de vulnérabilité.

LES PHRYGES ÉTAIENT DE LA FÊTE
Près de 2 500 d'entre eux étaient conviés ce samedi le temps d'une journée à la découverte de près d'une centaine de disciplines olympiques et paralympiques au stade couvert de Liévin, ses alentours et au parc Rollencourt. Réaliser des rêves, donner accès à la pratique sportive comme on va à l'école de la vie, des idéaux qui

font un bien fou et pas juste aux gagnants qui en profiteront. Des valeurs qui rassemblent les univers, qu'ils soient sportifs, politiques ou institutionnels. Jusqu'à la MLI (Métropole européenne de Lille) qui participe aussi à cet élan, des rencontres olympiques trouvant pour cadre la région lilloise. Et puisque la journée promettait d'être belle, les Phryges, mascottes officielles des JO en France, s'étaient invitées à la fête. Bienvenue chez les dingues! ■



Au total, 2 500 enfants de la région ont été réunis à Liévin pour cette journée olympique.



Près d'une centaine d'activités sportives étaient proposées.



Les sports de combat avaient naturellement leur place au programme.



Une journée reversante en bien des points.

Articles de presse: «La Voix du Nord», « Ils donnent la Chance aux enfants de réaliser leurs rêves», Sports Artois, Dimanche 11 juin 2023

Inauguration salle du conseil municipal Cécile LENGRAND

Comme nous vous l'avions annoncé dans le journal municipal de janvier (numéro 72), les travaux de la nouvelle salle du conseil municipal se sont achevés après plusieurs mois de travaux. L'ancien local des Colombophiles est désormais une salle de réunion pour le Conseil Municipal. Le bureau du CCAS et des assistantes sociales s'y trouve également.

Le 27 mai 2023, Mr le Maire a inauguré la salle du conseil municipal en hommage à Cécile LENGRAND en présence de sa famille, de Mr Sylvain ROBERT, Président de la CALL et Maire de la ville de Lens ainsi que des élus du conseil municipal.



Peinture salle des sports



Les boiseries de la façade de la salle des sports Florence Arthaud ont été repeintes en jaune.

> Vie associative

Comité historique

Bulletin Au Gré du Temps n°46

Sommaire

- Les derniers fermiers de la ferme de Marqueffles: Fernand DION (1858-1921) et Henriette LECREUX (1867-1958)
- Les familles LECREUX et DION
- Hommage à Pascal LARDET
- Si Aix m'était chanté !
- Les commerces de Bouvigny-Boyeffles de 1936 à 1960
- La chapelle de l'Arbre



APPEL A LA POPULATION !

Elisabeth Dubois, présidente du Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles

- Recherche des personnes ayant connu le Frère René DIDIERJEAN, Frère Camilien, directeur de la Maison de retraite Au Bon Accueil de Saint-Camille
- Recherche anciens élèves du Juniorat ou leurs descendants qui auraient des photos ou documents de cette époque (1940-1951)
- Recherche anciens moniteurs de colonies de vacances des colonies de Marqueffles

Merci de me contacter au **06 44 00 14 01** ou **03 21 72 59 51** ou **dubois.elisabeth4@wanadoo.fr**

VIENS DE PARAÎTRE

Bouvigny Boyeffles

COMITE HISTORIQUE
Prix au Numéro : 15 €

Au Gré du Temps

2022 - Semestre 2 - n° 46



Sommaire :	Fernand DION (1858-1921)	Dans ce numéro :	
• Famille DION	et son épouse	Famille DION, fermiers à Marqueffles	2
• Les commerces		Hommage à Pascal Lardet	58
		Chant d'Aix-Noulette	61
	Henriette LECREUX (1867-1958)	Les Commerces de 1936 à 1960	62
	Fermiers de Marqueffles	Bloc Notes	82
		Oratoire de l'Arb'	86

Femi Foot

Le dimanche 28 mai avait lieu la première randonnée organisée par l'association Fémi'Foot. Sous un soleil radieux, les participants ont marché 13kms (6.5kms aller, 6.5kms retour) avec une pause pique-nique au Parc d'Olhain durant laquelle l'ensemble du groupe a pu s'exercer au Molky et au tennis-ballon.

Une journée réussie qui démontre une fois de plus l'entente parfaite d'un groupe solidaire, qui prend plaisir à partager ensemble.

Un grand merci aux bénévoles (réunion d'organisation, balisage du parcours, préparation des sandwiches ...) sans qui il serait impossible d'organiser de telle manifestation et de faire vivre l'association.

Pour nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter au 06 46 19 6288 ou sur le facebook de Fémi'Foot.



Aquarelles dans la rue

Ce samedi 13 mai, les peintres de l'Atelier Aquarelles ont installé pour la journée leur atelier au centre du village.

Sous le chapiteau dressé par les services municipaux, vous avez découvert leurs dernières créations. Vous les avez vus aussi dessiner et peindre autour de l'église ou à la fontaine, place Patou. Bien qu'intimidés par le fait de peindre en public -une première pour le groupe-, ils vous ont dévoilé leur pratique de l'aquarelle. Ils ont répondu à votre curiosité et apprécié vos encouragements. A cette occasion, l'animateur de l'atelier présentait un album réunissant une vingtaine d'aquarelles illustrant le village.

L'Atelier Aquarelles reste ouvert jusqu'à la mi-juillet, un samedi sur deux, soit sous la verrière de l'école maternelle soit, le beau temps revenu, en extérieur. Vous désirez nous rendre visite ? Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site Internet de l'association Bouvigny

Boyeffles Culture dont nous faisons partie ou auprès du directeur de l'école maternelle.

Liens :

Consulter l'album Bouvigny Boyeffles en ligne : <https://www.monalbumphoto.fr/voir-livre-en-ligne?widgetId=583d9714-f8ac-4d50-aa67-094497cba997>

**Site Internet de
Bouvigny Boyeffles
Culture**



Comité des fêtes de Marqueffles



Retour sur un trimestre bien rempli pour le Comité des Fêtes de Marqueffles.

Pour commencer l'année un concours de belote des plus animés a eu lieu le 5 Février à la Salle des Fêtes de Bouvigny-Boyeffles. Les joueurs passionnés de cartes se sont réunis pour des parties endiablées dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cet après-midi fut un véritable succès.

Ensuite le 12 mars un diner spectacle agrémenté d'un délicieux repas servi par notre traiteur local « Benoit » et animé par l'orchestre HELENIAK a fait briller les yeux de tous.. Musiciens, danseurs et artistes de talents ont offert une représentation inoubliable remplie d'émotion et de joie.

Le Comité des Fêtes de Marqueffles a régalé les papilles des résidents de la maison de retraite du « Bon Accueil » en offrant les traditionnels chocolats de Pâques. Nos aînés ont été ravis de recevoir ces douceurs et cette initiative a créé des moments de partage et de convivialité.

Enfin le Comité des Fêtes de Marqueffles a clôturé cette série d'actions en organisant une passionnante bourse de collection qui s'est tenue à la Salle Florence Arthaud le 21 mai.

Les amateurs de pièces de monnaie, de timbres, de cartes à jouer et d'autres objets de collection ont pu trouver de véritables trésors et partager leur passion commune.

Je tenais à remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur participation à ces évènements ainsi que la municipalité et les services techniques.

Nous vous invitons à rester à l'affût car le 14 juillet et la Ducasse de Marqueffles arrivent à grand pas. La présidente Martine Caron.



Ecole de musique

Vendredi 26 mai s'est déroulé notre spectacle «Voyage dans le monde». Une centaine d'élèves (collèges de Rouvroy, La bassée, Fouquières les lens, ainsi que les élèves de l'école de musique), accompagnés d'une vingtaine de professeurs ont conquis une salle bondée ! Un très beau spectacle qui nous a fait voyager!

Nous vous souhaitons à tous et toutes, un bel été, de belles vacances, et à très vite !

Vous êtes intéressés pour faire de la musique? Les inscriptions se dérouleront mi-septembre. Infos à ecoledemusiquedebouvigny@gmail.com ou **06 21 26 77 35**

Facebook : **Ecole de musique de Bouvigny**



BOUVIGNY - BOYEFFLES
SAMEDI 08 JUILLET 2023
MARCHE AUX PUCES
(200 à 300 emplacements disponibles)
Rue Mayeur et Stade Mayeur

Organisée par le
F.C. BOUVIGNY
 et
LA MUNICIPALITE

De 8H00 à 16H00
INSCRIPTION : STADE MAYEUR

LES MARDIS ET VENDREDIS DE 18H00 à 20H30
 Emplacement validé à réception de paiement
 Renseignements : Tel : 06.78.98.11.81

1,00 € le mètre (Minimum 3 mètres) Particulier
 2,00 € le mètre (Minimum 3 mètres) Professionnel
 Emplacement à occuper avant 9H00
SE MUNIR D'UNE PIECE D'IDENTITE

Tennis Club de Bouvigny-Boyeffles

Le TCBB a réalisé une belle saison 2023 avec un bon bilan sportif, 5 équipes ont disputé les championnats départementaux et 3 tournois officiels ont été organisés à Bouvigny. Le dernier sera un tournoi féminin le week-end du 8 et 9 juillet, c'est une première pour le TCBB et c'est une action fortement souhaitée par la FFT. Venez les encourager dans la salle Arthaud ou à l'extérieur !

Les adhérents et leurs familles ont pu apprécier également un voyage à Roland Garros en mai 2023, c'est une sortie très attendue et le club se fera une joie de la proposer encore. Nous avons eu la joie de poser en photo avec Gilles Moretton, le président de la FFT, et d'exhiber la nouvelle tenue de sport du TCBB !



Le sport et la nature vont bien ensemble, le club organise aussi une sortie à Olhain le samedi 1er juillet avec un départ à vélo de Bouvigny. C'est l'occasion d'une belle fête avec un tournoi en famille, un pic nic et des jeux sur la plaine.

Pour la rentrée sportive, le TCBB organise une **porte ouverte le samedi 2 septembre après midi** à la salle Arthaud, venez vous essayer au tennis, vous trouverez raquette à votre main ! Le tarif est abordable et les subventions de la commune, de la CALL, et bien d'autres facilités de paiement facilitent l'accès à tous.

Une assemblée générale est programmée le 6 octobre, ce sera l'occasion de fêter le 40ème anniversaire du TCBB autour d'un barbecue.

Pour tout renseignement, contactez nous via Facebook **@Tennis club Bouvigny Boyeffles**, par mail : **tcbouvignyboyeffles@gmail.com** ou par téléphone au **06 10 77 52 95**



Amicale Laïque

Cette année encore les activités de Pâques de l'Amicale Laïque se sont déroulées dans la bonne humeur, malgré un temps plutôt maussade. Merci aux bénévoles ainsi qu'à la municipalité pour leur aide. A l'année prochaine.



Animation fitness, plus de 80 participants pour cette reprise en semi-nocturne. Belle réussite à renouveler. Merci à nos deux animateurs Delphine et Jonathan.



Facebook: Nounou Cuisine

Le monde à votre porte



Salmon mixé au sésame,
mangue et riz



Pâtes longues d'oiseaux
aux boulettes végétariennes et à la cacahuète



Escalope Marsala



Gaspacho andalou

OUVERTURE LE 20 FEVRIER 2023 SUR BOUVIGNY-BOYEFFLES

Des plats faits maison, avec des produits frais, locaux et/ou de ferme
Semaines à thème: Chaque semaine, vous avez l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs:
Orient, Latino-Américaine, Asie, Europe...
Sur livraison ou à emporter

Pour passer commande, les menus seront mis à l'avance sur Facebook et Instagram.

0641512942

FIEVET.RÉNOVATIONS
6 RUE MARCEL CACHIN
62172 Bouvigny-Boyeffles

Auto-entrepreneur
06/69/39/09/06

fievet.renovations@gmail.com

FIEVET.RÉNOVATIONS

- Travaux de second œuvre en peinture
- Revêtement sol et mur
- Carrelage faïence enduit intérieur extérieur
- Maçonnerie en second oeuvre
- Rénovation façade sablage rejointoiement
- Aménagement extérieur en terrasse et dérivés

DEVIS GRATUIT

ÉLECTRICITÉ & DOMOTIQUE

62172 Bouvigny-Boyeffles
07.77.85.60.86

Confiez-moi vos tâches ménagères et plus encore.

- ➔ Contrôler vos éclairages et autres par le biais de votre voix et de votre téléphone.
- ➔ Installation électrique & domotique pour votre construction neuve.
- ➔ Rénovation électrique totale ou partielle de votre habitation.
- ➔ Implantation domotique sans tirage de fils dans votre habitation.
- ➔ Matériels électriques de qualité: LEGRAND / SCHNEIDER ELECTRIC et bien d'autres.

Vanessa Guffroy
Auto entrepreneur

- Ménage
- Aide aux repas
- Courses
- Repassage
- Etc ...

guffroy19022010@gmail.com
06.37.73.80.72

50 % déductible des impôts où crédit d'impôt

6 rue Marcel Cachin 62172 Bouvigny-Boyeffles



14 JUILLET 2023



Bouvigny-Boyeffles

Organisé par la municipalité et les associations locales



16H

Jeux d'estaminet
Parcours gonflable
Puissance 4 géant
Mikado
Roue de la fortune
Morpion géant
Molki
Maquillage
Barbe à papa et pop corn
Taureau mécanique
Pêche aux canards
Petit manège



16H30

Lâcher de pigeons

16H45

Danse du centre de loisirs



21H

Bal populaire et feu de joie



23H

FEU D'ARTIFICE



Buvette et restauration sur place
Cochon grillé
friterie



DUCASSE DE MARQUEFFLES BOUVIGNY-BOYEFFLES DU 12 AU 15 AOÛT

Samedi 12 Août

19h00 - REPAS DANSANT

Jambon grillé, frites, salade, fromage et tarte

18€ par Adulte / 9€ - 12 ans (Réservation avant le 5 Août)



Dimanche 13 Août

12h00 - RECEPTION DES ANCIENS

15h00 - CONCOURS DE BELOTE (inscriptions de 14 à 15h00)

Lundi 14 Août

12h00 - RECEPTION MAISON DE RETRAITE DE MARQUEFFLES

14 à 18h00 - BAPTEME EN VEHICULES MILITAIRES

21h00 - SOIREE DE CLOTURE ANIMEE

PAR LE DUO "TOI ET MOI"



Mardi 15 Août

10h30 - JEUX POUR ENFANTS

(jeux de ciseaux, course à sac ...)

12h00 - CONCOURS DE VELOS FLEURIS

16h00 - CHASSE AU TRESOR



**Frites, saucisses, buvette pendant toute la durée de la ducasse
Réservation du repas auprès de Mme Caron au 06 03 12 48 10**

